

« Vous n'existez pas » ou le négationnisme d'Etat



Les Editions l'Harmattan publie : "Vous n'existez pas" de l'avocat pénaliste Sévag Torossian :

Après l'invalidation de la loi Boyer par le Conseil constitutionnel, l'avocat fait un plaidoyer pour la pénalisation du négationnisme du génocide arménien. Un formidable négationnisme d'Etat , en l'occurrence la Turquie.

Le négationnisme est la dissimulation du crime imprescriptible de génocide. C'est aussi un secret d'Etat. Ce négationnisme colle au crime : en même temps que l'Etat tue, il tente d'effacer les preuves du génocide. Sous le mensonge d'Etat, ce crime couvre une définition plus large que celle retenue par le droit . Sa place est dans le Code pénal & dans la Convention de 1948 sur la prévention et la répression du génocide.

La position des Historiens :

La communauté des historiens qualifie ces événements de génocide. Plusieurs historiens et spécialistes de l'Holocauste, dont [Elie Wiesel](#) et [Yehuda Bauer](#), ont fait connaître publiquement leur position le 9 juin 2000 dans le [New York Times](#), pour déclarer « incontestable la réalité du génocide arménien et inciter les

démocraties occidentales à le reconnaître officiellement »^[1]. L'Institut de l'Holocauste et des génocides (situé à [Jérusalem](#))^[42], et l'Institut pour l'étude des génocides (situé à [New York](#)) ont établi comme un fait historique le génocide arménien. [Pierre Vidal-Naquet](#), grande figure de la lutte contre le négationnisme, affirme « qu'il est évident que dans le cas du massacre des Arméniens, l'État turc est négationniste » dénonçant dans le même temps, avec d'autres historiens de renom, « les interventions politiques de plus en plus fréquentes dans l'appréciation des événements du passé et par les procédures judiciaires touchant des historiens [...] », rappelant que « dans un État libre, il n'appartient ni au Parlement ni à l'autorité judiciaire de définir la vérité historique »¹.

Cette analyse historique du génocide arménien s'est construite sur la base des témoignages des survivants, ainsi que des observateurs étrangers, et s'est enrichie grâce à l'ouverture progressive des archives officielles ottomanes. L'examen de ces archives a permis aux historiens d'affiner la connaissance sur les responsabilités. Ainsi, la responsabilité du génocide (conception, préméditation, organisation et exécution) est essentiellement attribuée aux officiels issus du parti des Jeunes-Turcs Ittihadistes, le rôle de ce parti des Jeunes-Turcs étant assimilable à celui des nazis en Allemagne pendant la Seconde Guerre mondiale¹.

L'État turc et une « poignée d'historiens aux ordres » ont développé des [études niant le génocide arménien](#)^[40]. Ces historiens turcs ou s'intéressant à l'histoire ottomane et/ou turque refusent la qualité de génocide à ces événements ; ils se contentent de parler de massacres plus ou moins spontanés et de déportations rendues nécessaires par les circonstances, et minimisent également le nombre de victimes. Même si de nombreux pays et instances gouvernementales ou religieuses dans le monde les ont officiellement définis comme génocide, la Turquie continue à contester l'ampleur de ce qu'elle appelle des « tueries » ou « le prétendu génocide arménien », ajoutant qu'il y a aussi eu beaucoup de Turcs massacrés durant cette période. Cette position est dénoncée tant par les survivants que par la communauté des historiens en général.

Par ailleurs, l'Association internationale des historiens spécialisés dans l'étude des génocides (*International Association of Genocide Scholars*), représentant la majorité des historiens européens et d'Amérique du Nord, a publié une lettre ouverte adressée au Premier ministre turc le [13 juin 2005](#) afin de lui rappeler que

ce n'était pas seulement la communauté arménienne, mais des centaines d'historiens, de nationalités différentes, indépendants de tout gouvernement, qui avaient étudié et établi la réalité du génocide arménien :

« Nier la réalité factuelle et morale du génocide arménien relève non pas de l'étude historique mais d'une propagande destinée à affranchir les coupables de leurs responsabilités, en accusant les victimes, et en effaçant la signification morale de leurs crimes. »

La position du Gouvernement & de l'armée ,

& la position des intellectuels & de l'opinion publique en Turquie :Les enjeux pour la Turquie

Au-delà des implications morales et psychologiques, aussi bien pour les États que pour les descendants des populations impliquées, la reconnaissance officielle d'un génocide en 1915-1916 implique des enjeux financiers et territoriaux importants pour la Turquie. En effet, reconnaître le génocide arménien ouvrirait la voie à des demandes de dommages et intérêts auxquelles la Turquie ne veut pas céder^{[50],[51]}. La Turquie pourrait être contrainte à payer une indemnisation pour les préjudices humains, moraux et matériels (comme l'Allemagne a dû le faire après la [Shoah](#)), voire de restituer des territoires à l'Arménie (le [traité de Sèvres](#), mis à mal par le génocide puis par le [traité de Brest-Litovsk](#), donnait à l'Arménie des territoires situés sur l'actuelle Turquie, mais aussi en Azerbaïdjan et en Géorgie^{[52],[53]}).

Sachant que ce sont les Jeunes-Turcs et les kémalistes qui ont fondé la République en 1923, la majorité des dirigeants de la Turquie moderne sont issus des rangs jeunes-turcs. Ainsi, nombre d'entre eux ne veulent pas remettre en cause leur parti politique.

Position officielle

Aujourd'hui, la République turque refuse de reconnaître l'existence du génocide

arménien et qualifie les événements de 1915-1916 de « *Sözde Ermeni Soykırımı* » (« prétendu génocide arménien »).

En pointe dans la lutte contre toute référence au génocide se trouve le corps diplomatique turc : les diplomates de Turquie figurent parmi ceux qui diffusent activement les argumentaires de propagande sur la scène internationale. Cela en fit une des cibles prioritaires des attentats de l'[Armée secrète arménienne de libération de l'Arménie](#) (Asala), qui firent une trentaine de victimes dans les rangs diplomatiques turcs durant les années 1970-1980.

Sur le sol national, l'appareil judiciaire et juridique prévoit également des sanctions pour ceux qui contreviendraient à la version officielle turque : le nouveau *Code pénal*, censé rapprocher la Turquie des standards européens en termes de droits de l'homme, a été dénoncé par plusieurs organisations internationales dont [Reporters sans frontières](#)^[54] et [Amnesty International](#)^[55], notamment à cause de son article 305 qui punit de trois ans à dix ans de prison et d'une amende tous « actes contraires à l'intérêt fondamental de la nation » ; la peine peut être étendue à quinze ans de prison si cette opinion est exprimée dans la presse. Des notes explicatives du projet indiquent que cela pourrait, entre autres, s'appliquer aux revendications concernant le génocide arménien^[56]. Le parlement britannique a, pour sa part, considéré qu'aucune mention du « génocide arménien » n'était faite dans cet article du *Code pénal*^[57]. Mais des procès récents faits à des personnes s'exprimant au sujet du génocide des Arméniens (notamment [Orhan Pamuk](#), cf. infra), montrent que le *Code pénal* turc ([article 301](#)) permet de poursuivre des défenseurs des droits humains, des journalistes et d'autres membres de la société civile exprimant pacifiquement une opinion dissidente^[58].

L'argumentation en faveur d'une non-reconnaissance de la qualification de génocide repose essentiellement sur trois axes^[59] :

- une contestation de l'ampleur du nombre de victimes (évalué entre trois cent mille et cinq cent mille alors que les estimations arméniennes sont d'un million et demi de morts^[60]) ;
- la remise en cause de l'existence d'une préméditation de la part du gouvernement Jeune-Turc ;

- le retournement de la culpabilité (les Arméniens sont responsables de ce qui leur est arrivé) et indignation face à l'occultation des représailles des milices arméniennes sur les populations civiles turques.

En avril 2005, le [Premier ministre](#) turc [Recep Tayyip Erdoğan](#) a proposé au [président arménien](#) [Robert Kotcharian](#) de mettre en place une commission d'historiens. Malgré cette proposition, Cemil Çiçek, porte-parole du gouvernement turc et ministre de la Justice, a parlé de « trahison » et de « coups de couteau dans le dos de la nation turque », à propos d'historiens universitaires turcs (non acquis à la thèse officielle turque) qui voulaient participer à un colloque traitant des « Arméniens ottomans au moment du déclin de l'empire » organisé en mai 2005 qui aurait dû avoir lieu dans des universités turques^{[61],[62]}. Le ministre arménien des Affaires étrangères [Vardan Oskanian](#) avait répondu en voyant dans la proposition de création de commission de la Turquie une volonté de « réécrire son histoire de manière éhontée et de vouloir la propager dans les autres pays »^[63]. Par ailleurs, à l'époque, il s'agit encore de l'Empire ottoman et non de la République turque, mais celle-ci empêche toujours les historiens de faire leur travail, car elle n'a toujours pas ouvert les archives ottomanes de cette époque. Même si le gouvernement turc affirme dans le même temps avoir ouvert toutes ses archives, cette affirmation n'a jamais pu être accréditée par des historiens indépendants^{[63],[64]}.

Opinion publique turque

Une information libre et objective sur le sujet est impossible en Turquie. Ainsi, lorsque l'écrivain [Orhan Pamuk](#) a déclaré, en 2005, à un quotidien suisse, qu'« un million d'Arméniens et trente mille Kurdes ont été tués en Turquie », un sous-préfet de Sütçüler (région d'Isparta, au sud-ouest) a ordonné la destruction de tous ses livres^[65]. Le 16 décembre 2005, le procès d'Orhan Pamuk s'ouvre à Istanbul pour ces propos considérés comme une « insulte à l'identité nationale turque » et passibles à ce titre de six mois à trois ans de prison^[66] ; la justice turque abandonne néanmoins les poursuites le 23 janvier 2006^[67]. L'opinion publique n'a accès qu'à la version officielle concernant ces massacres du début du siècle et rejette généralement la qualification de génocide, du moins ouvertement. En privé, certains Turcs reconnaissent la réalité des massacres. Le cas échéant, la population n'hésite d'ailleurs pas à manifester son rejet de certaines méthodes. Le

19 janvier 2007, [Hrant Dink](#), rédacteur en chef de la revue arménienne d'Istanbul [Agos](#) et principal promoteur de la reconnaissance du génocide en Turquie, est assassiné par un jeune nationaliste. Près de cent mille manifestants descendent dans les rues d'Istanbul à l'occasion de ses funérailles, brandissant des pancartes proclamant « nous sommes tous des Arméniens »^[68], une première en Turquie où le discours restait jusqu'alors fortement imprégné par la position officielle du gouvernement.

La majorité des intellectuels et historiens turcs soutiennent la thèse niant le génocide. Néanmoins, certains intellectuels, personnalités, militants des droits de l'Homme ou professeurs turcs s'inscrivent en faux contre la version historique établie par Ankara.

Parmi les universitaires, on peut citer :

- [Taner Akçam](#) qui considère que les coupables du génocide font partie des fondateurs de la République de Turquie née sept ans plus tard et que le gouvernement turc ne peut donc pas « accepter que parmi “les grands héros qui ont sauvé la patrie” certains ont été des assassins »^[69]. Il a été le premier Turc à avoir ouvert les archives ottomanes et assumer le génocide^[70] ;
- Halil Berktay^[71] (professeur à l'université d'Istanbul) qui n'hésite pas à qualifier de « berceuses » les thèses d'Ankara, ajoutant qu'« il y a des tonnes de documents prouvant la triste réalité » ;
- Ahmet İnsel^[71] (universités de Paris I et Galatasaray) qui dénonce notamment, selon ses propres mots, le « délire négationniste » qui règne en Turquie, et qui se traduit, selon lui, par la négation de la souffrance arménienne, le refus de reconnaître les intentions génocidaires d'une partie des Unionistes au pouvoir, et, enfin, par les accusations contre les Arméniens ;
- Fikret Adanır (voir sa contribution au colloque organisé par le CDCA, « L'actualité du génocide des Arméniens ») ;
- Altan Gökalp, Engin Akarlı ou encore Fatma Müge Göçek^[71].

Les défenseurs des droits de l'Homme sont nombreux, mais mentionnons particulièrement Ali Ertem (et toute son association SKD contre le crime de

génocide, « Soykırım Karşıtları Derneği »), Bülent Peker (Fondation turque des droits de l'Homme) ou Ragıp Zarakolu^[71] (surnommée « Mère Courage » par les Arméniens). Des livres et des expositions sur la communauté arménienne voient le jour et rencontrent un certain succès, ce qui semble indiquer une évolution des mentalités.

L'avocate et femme de lettres turque [Fethiye Çetin](#), qui a appris à l'âge de 24 ans que sa grand-mère était d'origine arménienne, rescapée du génocide, révèle son histoire dans un roman autobiographique paru en 2004, *Le Livre de ma grand-mère*. Son livre a un grand retentissement en Turquie et les langues se délient : son histoire n'est pas unique. En 2009, avec le sociologue Ayşe Gül Altınay, elle publie un livre tiré des récits de vingt-quatre petits-enfants d'Arméniens cachés dans la société turque : *Les Petits-Enfants*^[72].

Le [15 décembre 2008](#), quatre intellectuels, Cengiz Aktar, Ali Bayramoğlu, Ahmet İnsel et Baskın Oran, lancent la pétition *özür diliyorum* (« Nous leur demandons pardon »)^[73]. Les auteurs, défenseurs de la cause depuis longtemps, travaillent depuis deux ans sur cette pétition qui vise à une reconnaissance par l'État turc du génocide arménien. Le texte dit : « Ma conscience ne peut accepter que l'on reste indifférent à la Grande Catastrophe que les Arméniens ottomans ont subi en 1915, et qu'on le nie. Je rejette cette injustice et, pour ma part, je partage les sentiments et les peines de mes sœurs et frères arméniens et je leur demande pardon^[74]. » Événement sans précédent en Turquie, le texte a recueilli plus de mille signatures d'intellectuels, d'artistes et universitaires turcs le jour même de son lancement^[75]. Les dix mille signatures sont atteintes deux jours plus tard^[73]. Mais des sites « concurrents » refusant de présenter des excuses, niant le génocide ou dénonçant au contraire l'attitude supposée arménienne durant la Première Guerre mondiale ont rapidement vu le jour et récolté également de nombreuses signatures^[76].

Néanmoins, selon les sondages, huit Turcs sur dix pensent que leur pays devrait rompre les négociations d'adhésion avec l'[Union européenne](#) si celle-ci exigeait la reconnaissance du génocide.

Depuis 1993, un chapitre des manuels scolaires d'histoire est consacré aux arguments réfutant les allégations de génocide. En 2003, une circulaire du

ministère de l'Éducation invite les enseignants à « dénoncer les prétentions des Arméniens ». Des concours de dissertation sont organisés dans les écoles, y compris dans les quelques écoles arméniennes qui subsistent à Istanbul. La presse turque finit par s'en émouvoir.

Le ministère turc de la Culture défend sur son site internet la version officielle de l'Histoire¹et, selon un rapport du parlement français, subventionne de nombreux sites internet défendant cette thèse.

Les [24 et 25 septembre 2005](#) s'est tenue pour la première fois en Turquie, dans un climat de fortes tensions, une conférence intitulée *Les Arméniens ottomans au temps du déclin de l'empire*. Annulée la veille sur ordre du tribunal administratif d'Istanbul, ce qui avait été commenté par la Commission européenne comme une provocation, cette conférence, qui était soutenue par le [Premier ministre Recep Tayyip Erdoğan](#), a pu finalement avoir lieu à l'[Université du Savoir d'Istanbul](#) (*İstanbul Bilgi Üniversitesi*). Le seul homme politique à y avoir participé est le membre du [CHP](#) (gauche) [Erdal İnönü](#), fils d'[İsmet İnönü](#), le plus proche compagnon de [Mustafa Kemal](#).

source : wikipedia.fr

L'Histoire :

Génocide arménien

Un article de Wikipédia, l'encyclopédie libre.

[Histoire de l'Arménie](#)



Origines

[Hayasa-Azzi](#) • [Nairi](#)

[Urartu](#)

[Armens](#)

Royaume d'Arménie

[Rois d'Arménie](#) :

[Orontides](#) • [Artaxiades](#) •
[Arsacides](#)

Histoire médiévale

[Marzpanat](#)

[Arménie byzantine](#)

[Dynastie bagratide](#)

[Royaume de Vaspourakan](#)

[Arménie zakaride](#)

[Royaume arménien de
Cilicie](#)

[Princes et rois arméniens
de Cilicie](#)

Domination étrangère

[Domination ottomane](#)

[Domination perse](#)

[Domination russe](#)

Génocide arménien

Chronologie du génocide arménien
Nombre de victimes du génocide arménien
Histoire moderne
Première république
Arménie soviétique
Séisme de 1988 en Arménie
Guerre du Haut-Karabagh
République d'Arménie
Autres
Chronologie de l'histoire de l'Arménie
Histoire militaire de l'Arménie
Histoire cartographique de l'Arménie
modifier

Le **génocide arménien** (*Հայոց Թեղասպանություն* : *Hayots Tseghaspanoutyoun* en [arménien](#), *Ermeni Soykırımı* en [turc](#)) a eu lieu d'avril [1915](#) à juillet [1916](#)^[1]. Les deux tiers^[2] des [Arméniens](#) qui vivaient sur le territoire actuel de la [Turquie](#) ont été exterminés au cours des déportations et massacres de grande ampleur^[3]. Il fut planifié et exécuté par le parti au pouvoir à l'époque, le comité Union et Progrès, plus connu sous le nom de « [Jeunes-Turcs](#) », dirigeant l'[Empire ottoman](#) et engagé dans la [Première Guerre mondiale](#) aux côtés des [Empires centraux](#). Considéré comme l'un des tout premiers [génocides](#) du [XX^e siècle](#), il a coûté la vie à un million deux cent mille Arméniens d'[Anatolie](#) et du [haut-plateau arménien](#)^[4].

Préparés et organisés depuis [Constantinople](#), alors capitale de l'empire, les déportations et les massacres ont été mis en œuvre à l'échelle locale par les

responsables des divers districts et provinces chargés de rassembler leurs administrés arméniens, ainsi que par les soldats et gendarmes ottomans qui escortaient les convois jusqu'au désert et procédaient eux-mêmes à des exécutions ou laissaient libre cours à la violence de groupes de bandits armés (surtout des [Kurdes](#), qui étaient en concurrence séculaire avec les Arméniens dans le sud-est anatolien) ou de criminels libérés en nombre par les autorités afin de renforcer les rangs des forces combattantes ottomanes et regroupés dans ce qui sera connu comme l'« [Organisation spéciale](#) »^[5].

Sa [reconnaissance politique](#) à travers le monde fait encore l'objet de débats et de controverses, à cause de la [négation de ce génocide](#), notamment en [Turquie](#). En décembre 2011, le génocide est reconnu par 21 pays^[6].